



Grand soir 3 - 6 octobre 2014

Présentateurs : Louis LAFORGE et Patricia LOISON
Invités : Esther BENBASSA et Jean-Frédéric POISSON

<http://www.france3.fr/emission/grand-soir-3/diffusion-du-06-10-2014-22h55>

Patricia LOISON : Les « pour » et les « contre » sont dans la rue et ils sont aussi ce soir sur notre plateau. Le face à face du grand soir 3 oppose Esther BENBASSA, Sénatrice Europe Ecologie les Verts du Val-de-Marne, Vice-Présidente à la commission des lois au Sénat, et Jean-Frédéric POISSON, Président du parti Chrétien-Démocrate, Député des Yvelines.

Louis LAFORGE : Alors la loi sur le mariage pour tous est en vigueur maintenant depuis un an et demi, Manuel Valls a réaffirmé que la GPA, la Gestation Pour Autrui, ne sera pas autorisée en France.

Pourquoi avez-vous manifesté hier Jean-Frédéric Poisson ? Les Français peuvent se poser la question, où est le problème désormais ?

Jean-Frédéric POISSON : Même si le 1^{er} ministre a voulu essayer de démotiver les foules 48h avant la manifestation de dimanche, il est clair que même si la GPA reste interdite en France, et heureusement, en réalité la fameuse circulaire de Taubira de janvier 2013 n'en limite aucun des effets et place les couples qui veulent recourir à la GPA à l'étranger dans la possibilité de faire reconnaître leur enfant en France de manière légale, légitime et sans aucune barrière. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, à défaut que la loi permette la GPA, ce qui n'est pas le cas en France, les pratiques judiciaires l'autorisent et même la reconnaissent. Donc il y a là une ambiguïté de fond qui conduit et qui doit conduire, si le 1^{er} Ministre est cohérent, à abroger purement et simplement la circulaire Taubira. Quand il le fera, on commencera peut-être à le croire.

Louis LAFORGE : Esther BENBASSA ?

Esther BENBASSA : La circulaire Taubira n'a rien à voir avec la GPA, elle demande la transcription de la nationalité française des enfants nés par GPA à l'étranger.

Jean-Frédéric POISSON : Oui, donc ça a à voir avec la GPA...

Esther BENBASSA : L'article 18 du code civil dit que « est français tout enfant né au moins d'un parent français », ça n'a rien à voir avec la légalisation de la GPA.

Jean-Frédéric POISSON : Bien sûr que si !

Esther BENBASSA : Enfin bon écoutez ! On dirait qu'on est dans cet esprit de complot où l'on cherche la GPA, la PMA derrière une loi qui autorise le Mariage Pour Tous alors qu'il n'y a rien sur cette question dans la loi. Enfin, dites quand même que c'est une posture politique !

Jean-Frédéric POISSON : Ca n'a rien à voir avec une posture politique.

Esther BENBASSA : Mais où est-ce que vous l'avez vu la PMA et la GPA dans la loi ?

Jean-Frédéric POISSON : Vous venez de dire vous même, Madame le Sénateur, que nous ne la voyons pas dans la loi, mais dans la circulaire !

Esther BENBASSA : Mais non, vous n'avez pas parlé de la loi Taubira dans ces termes-là. Elle est précise, la loi Taubira !

Jean-Frédéric POISSON : Jusqu'ici je n'ai pas évoqué la loi Taubira, c'est vous qui l'avez fait !

Esther BENBASSA : C'est une circulaire, ce n'est pas une loi !

Jean-Frédéric POISSON : C'est exactement ce que j'ai dit il y a quelques minutes, si vous vouliez bien m'écouter attentivement ça facilitera le débat. Je disais donc que par la circulaire Taubira, et vous l'avez rappelé vous-même, les juges ont à délivrer, depuis juin, un certificat de nationalité aux enfants nés par GPA à l'étranger. C'est donc une incitation et une absence totale d'interdiction...

Patricia LOISON : Mais, Monsieur Poisson, la Cour européenne a condamné la France pour ne pas respecter cette filiation.

Esther BENBASSA : Oui en 2014 !

Jean-Frédéric POISSON : La Cour européenne des droits de l'homme a donné un avis que la France n'est pas obligée de suivre...

Patricia LOISON : Elle l'a condamnée.

Jean-Frédéric POISSON : ...que la France n'est pas obligée de suivre premièrement, et deuxièmement, si la Cour européenne des droits de l'Homme condamne la France parce qu'elle interdit des pratiques d'esclavage et l'achat de bébés par n'importe quelle technique, et bien je me moque de l'avis de la commission européenne !

Esther BENBASSA : Mais ca n'a rien à voir, c'est parce que les enfants... Ecoutez cette condamnation... Là vous êtes vraiment en train de tirer le chat par la queue pour trouver des arguments à votre opposition. Il faut quand même dire à vos auditeurs les choses telles qu'elles sont. On a été condamnés parce que les enfants nés de GPA à l'étranger ne sont pas retranscrits sur l'état civil. Ca n'a rien à voir. Ce n'est pas une autorisation à la GPA !

Jean-Frédéric POISSON : Madame, on n'a pas dit le contraire non plus. Je vous dis simplement que si la France est condamnée pour ce motif, peu importe que la Cour européenne des droits de l'homme condamne. Si effectivement, nous sommes condamnés pour mettre des barrières à des pratiques qui relèvent de l'esclavage...

Esther BENBASSA : Mais ca n'a rien à voir avec de l'esclavage !

Jean-Frédéric POISSON : ... de l'achat d'un enfant et de location de ventre à l'étranger, je me moque de ce que dit la Cour européenne des droits de l'homme.

Louis LAFORGE : Même si le Premier ministre a redit et réaffirmé que ça ne se passera pas en France ? Nicolas Sarkozy veut modifier la Constitution pour interdire cette GPA nous dit-il... La Constitution, ce n'est pas un peu disproportionné pour régler le problème ?

Jean-Frédéric POISSON : Je pense que c'est insuffisant. Je fais partie de ces personnes qui pensent depuis le début que toute institutionnalisation du mariage de deux personnes de même sexe conduira presque mécaniquement à l'autorisation par la loi de la pratique des mères porteuses, ce que je combats par principe. Que l'ancien Président de la République veuille mettre des barrières constitutionnelles, c'est bien. Mais je ne suis pas sûr que ça suffise. En tout état de cause, c'est un bon point de départ de négociation du point de vue du Parti Chrétien-Démocrate. C'est un bon point de départ de négociation pour essayer de faire évoluer la chose vers des points plus solides et fermes.

Louis LAFORGE : Il y a une autre question importante qui était au cœur de la polémique, au cœur des manifestations, c'était la remise en cause de la loi sur le mariage pour tous.

Jean-Frédéric POISSON : Vous savez, on est à deux ans et demi d'une échéance importante. Les différents candidats commencent à prendre position, nous regardons tout ça au Parti Chrétien-Démocrate avec beaucoup de patience et de calme.

Louis LAFORGE : Qu'est ce qu'il faut faire ? Il faut abroger la loi, il faut réécrire le texte ?

Jean-Frédéric POISSON : Je vous l'ai dit, réécrire le texte ou abroger la loi, très franchement je ne vois pas trop la différence, mais ça dépendra du contenu. Donc j'attends avec impatience que les uns et les autres se prononcent sur ce qu'il faut faire, la façon dont on doit traiter cette loi car elle conduit mécaniquement à une forme d'instrumentalisation du corps et à la pratique des mères porteuses que nous condamnons.

Louis LAFORGE : Esther BENBASSA, pensez-vous que le mariage pour tous peut être remis en cause ?

Esther BENBASSA : Ecoutez non, je ne crois pas, je ne sais pas, on va démarier des gens...

Jean-Frédéric POISSON : Non, il n'est pas question de démarier des gens !

Esther BENBASSA : Monsieur, vous avez aussi demandé qu'on dérembourse l'IVG si on enlève la notion de détresse dans la loi Veil !

Jean-Frédéric POISSON : Non, il n'en est pas question ici.

Esther BENBASSA : Nous ne sommes pas dans un pays religieux, il y a la liberté, la liberté des couples de faire ce qu'ils veulent de leur corps et des personnes.

Jean-Frédéric POISSON : Madame, si vous voulez financer l'esclavage très bien, mais je ne laisserai pas faire ce genre de chose.

Esther BENBASSA : En France, la rétroactivité de la loi n'a été utilisée qu'en des temps bien sombres...

Jean-Frédéric POISSON : Non madame, c'est utilisé tous les jours en matière fiscale.

Esther BENBASSA : ... nous n'allons pas revenir sur la rétroactivité des lois

Jean-Frédéric POISSON : Mais non, il n'en est pas question !

Esther BENBASSA : Alors, vous défendez vraiment une philosophie religieuse !

Jean-Frédéric POISSON : Mais d'abord c'est mon droit, même si ce n'est pas le cas.

Esther BENBASSA : Nous sommes dans un pays laïc !

Jean-Frédéric POISSON : Oui, bien sûr. Je ne prends même pas la peine de répondre à ces arguments qui n'ont absolument pas de portée et pas de réalité.

Louis LAFORGE : Mais c'est intéressant, Madame BENBASSA a dit « c'est le choix d'un couple ».

Jean-Frédéric POISSON : Non madame, ça ne peut pas être le choix d'un couple, à partir du moment où le couple...

Louis LAFORGE : Un couple infertile, un couple hétérosexuel confronté à l'infertilité est pour vous...

Jean-Frédéric POISSON : Il a parfaitement le droit d'avoir recours à procréation médicalement assisté.

Esther BENBASSA : Et un couple homosexuel non ?

Jean-Frédéric POISSON : Non.

Esther BENBASSA : Et pourquoi non ?

Jean-Frédéric POISSON : Mais parce que l'enfant doit avoir accès à ses origines en permanence. J'ai défendu cette position pendant tout le débat et je le maintiens. Je maintiens en tout cas que la conséquence d'une légalisation de cette nature conduirait mécaniquement, je le répète et on n'a pas assez le temps mais je serais prêt à le redévelopper, à la pratique de la mère porteuse. Il faut s'y opposer énergiquement.

Louis LAFORGE : Donc vous dites oui au Mariage Pour Tous, mais non à l'homoparentalité ?

Jean-Frédéric POISSON : Non, je ne dis pas oui au Mariage Pour Tous. Je dis non puisque je viens de dire que c'est ma position que j'ai eu pendant tout le débat. Réinvitez-nous sur ce sujet la prochaine fois pour le faire si vous voulez.

Louis LAFORGE : Evidemment, nous reparlerons de tous ces sujets de société.

Jean-Frédéric POISSON : Avec plaisir.

Louis LAFORGE : Merci Esther BENBASSA, merci Jean-Frédéric POISSON, merci d'être venus sur le plateau du grand soir 3.